



COMPTE-RENDU DE LA CAPD DU JEUDI 25 juin 2020

Pour l'administration: M. Duret (INSPECTEUR D'ACADÉMIE-DASEN), Mme Clarac (Secrétaire Générale), M. Maury (Chef du service des moyens et personnels 1^{er} degré), M. Bôné (Gestion des personnels 1^{er} degré), , Mme Houadec (IEN Foix HAPC) et M. Mason (IEN Pamiers Basse Ariège).

Excusés : , M. de la Cruz (IEN Foix-ASH) , M. Maupomé (IEN St Lizier), Mmes Bennes et François (non remplacées)

Pour le SE-UNSA: Mmes Déjean, Ducros, Massicot et Soula,

Pour le SNUipp-FSU: Mmes Flète et Mazot; MM. Magnier, Trovalet. Mmes Bennes et François (arrivées vers 16h15 à la fin de leur classe)

M. Mickaël TROVALET (SNUipp-FSU 09) se propose et est désigné au secrétariat adjoint.

DECLARATION PRELIMINAIRE DU SNUIPP-FSU 09

[Télécharger la déclaration préliminaire !](#)



Réponses de M. l'Inspecteur d'académie

Pas de commentaires particuliers. M. L'Inspecteur d'Académie rappelle simplement de transmettre des déclarations préliminaires aux services pour annexion au Compte-rendu de la CAPD..

APPROBATION DU PV DE LA CAPD DU 30 janvier 2020

Le PV de la CAPD du 30 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

ETAT DES DEMANDES DE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE : RENTREE 2020

Le contingent s'élève à 30 mois (stable).

En 2018, 9 demandes et 66 mois demandés. (32 mois)

En 2019, 18 demandes et 124 mois demandés. (32 mois)

En 2020, 15 demandes et 94 mois demandés. (30 mois). 3 prolongations (pour un total de 4 mois), 1 renouvellement des demandes pour 8 mois, 2 autres demandes pour 2 x 9 mois (au lieu des 10 mois demandés).

Une demande de 2 mois en renouvellement de demande sera étudiée si reliquat existant.

M. Le DASEn fait une demande. En attente du résultat.

Nous soulignons le besoin d'abonder les moyens en Formation et le nombre encore élevé des demandes qui doit interroger l'Administration sur la mobilité des personnels.

AVANCEMENT AU GRADE CLASSE EXCEPTIONNELLE : rentrée 2020

Le SNUipp-FSU est opposé au principe d'une classe exceptionnelle excluant la grande majorité des collègues.

19 collègues sont promu.es au titre du vivier 1. 3 le sont au titre du vivier 2.

1 seul promu.e à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle.

Les fonctions ou missions éligibles au titre du vivier 1 devront être précisées pour la campagne de l'année prochaine.

Les avis :

Les avis donnés pour la classe exceptionnelle, contrairement aux avis donnés pour la classe normale, sont révisables chaque année.

Conformément à la note de service départementale du 6 février 2020, les avis sont consultables dans le dossier personnel des collègues via IPROF ou SIAM. Ceux d'entre vous qui rencontrent des difficultés techniques pour y accéder sont invités à prendre contact avec M. Maury à la DSDEN.

Remarque :

Certains collègues comprennent difficilement qu'un avis « très satisfaisant » donné lors du passage à la hors classe se transforme en avis « satisfaisant pour le passage à la classe exceptionnelle...

AVANCEMENT AU GRADE HORS CLASSE : rentrée 2020

266 candidats promouvables.

L'appréciation des IEN et l'arbitrage du DASEN classent les candidats. L'AGS est le critère départageant cette année encore (puis avis, puis date de naissance).

Le contingent cette année est de 45.

La circulaire de la HC demande à porter une attention particulière aux retraitsables.

M. Le DASEN souhaite à nouveau partager cette appréciation en CAPD au préalable. Retraitable signifie « qui peut partir à la retraite ».

Potentiellement, 1 personne est retraitsable depuis plusieurs années en dehors du contingent. 1 autre personne est concernée et ne bénéficierait pas du passage à la HC avant son passage à la retraite. (départ à 62 ans et les anciens instits avec 15 ans de service actif qui peuvent partir à 57 ans). 2 collègues pourront partir à la retraite au 1er septembre 2021 mais sont en début de liste .

Le SNUipp 09 regrette le contingent trop faible mais, dans l'esprit de la circulaire, soutient cette attention aux retraitsables. La question se posera à nouveau l'an prochain, notamment sur les avis « à consolider ». Le SNUipp 09 regrette qu'une attention plus particulière ne soit pas accordée aux anciens instituteurs ; certains étant toujours au 9 ème échelon malgré 35 ans d'ancienneté. M. le DASEN choisit d'examiner uniquement la situation des retraitsables.

LE SNUipp 09 déplore la non-communication de certains documents préparatoires. Il considère qu'il s'agit d'une entrave au travail des représentants du personnels. Pour le DASEN , le législateur ne l'autorise pas, de plus certains documents ne sont « stabilisés » qu'au dernier moment.

Le DASEN et les organisations syndicales valident donc cette proposition. 1 Refus de vote

La situation de ces 2 collègues est étudiée.

Le SNUipp considère que le critère « à consolider » ne peut être un critère « éliminatoire ».

Pour le SNUipp-FSU, les retraitsables doivent pouvoir partir à la HC.

Le fait que l'appréciation soit pérenne est soumise au débat.

La CAPD se prononce pour leur avancement. Il y aurait donc 2 retraitables promus hors barème et 43 au barème. (en attente de la décision des collègues retraitables).

Le tableau des résultats est disponible sur simple demande au [SNUipp-FSU09](#).

INFORMATIONS DIVERSES DU DASEN

- 2 Demandes d'allègement de service : 1 Avis favorable de la Médecine statutaire du Rectorat. Allègement de service d'une journée accordé. / 1 avis défavorable. Demande rejetée.

QUESTIONS DIVERSES DU SNUIPP-FSU 09

Voici les sujets (questions et demandes) que nous souhaiterions pouvoir aborder en questions diverses lors de la CAPD du jeudi 25 juin 2020. Certaines questions vous ont été adressées par courrier (20 septembre, 30 septembre, 8 octobre, 7 novembre, 4 juin, 12 juin, 19 juin, 24 mai, 24 avril) mais nous n'avons pas eu de réponse écrite. Nous vous demandons donc de bien vouloir y répondre dans cette instance.

M. le DASEN insiste sur le fait qu'une réponse orale de la secrétaire générale est à considérer comme une réponse, que ses équipes et lui-même font preuve d'une connaissance particulièrement fine des situations et qu'il s'efforce d'être respectueux des courriers des uns et des autres.

Le SNUipp ne remet pas en cause la connaissance des situations dont les services ont maintes fois fait la preuve, néanmoins le SNUipp 09 déplore l'absence des réponses écrites attendues par le profession.

Rémunération stage Binome-PES du 10 septembre

Les stages Binome-PES du 10 septembre ont-ils bien été rémunérés ? (Un IEN avait stipulé qu' « il n'existe pas de compensation financière prévu pour ce travail collaboratif pour la préparation de classe » contrairement à votre engagement).

Toutes les demandes ont été transmises.

Stages MAT

Certains MAT nous avaient indiqué des erreurs et des retards dans le versement des indemnités. Nous avons abordé ce point à la CAPD de janvier. Nous avons demandé qu'une information précise soit envoyée aux enseignant.es volontaires. Cela a-t-il été fait ? Les dernières situations ont-elles été régularisées ? Comment éviter ces erreurs et ces retards l'an prochain ?

Une information précise a bien été envoyée. Les dernières situations ont été régularisées. 2 collègues ont été renvoyées au niveau du rectorat. (calcul du prorata)

Remboursement des frais de déplacement

Il n'est pas acceptable que des collègues reçoivent ces remboursements avec plusieurs mois de retard, et ce d'autant que les frais de carburant et d'entretien d'un véhicule constituent aujourd'hui un poste non négligeable dans leur budget. On ne peut demander aux remplaçant.es d'importantes avances de frais qui pourraient pour certain.es les mettre en difficulté financière. Quel est le délai moyen pour être remboursé ? Nous demandons à

ce que le traitement soit accéléré par les services compétents.

Quelques retards sont à signaler sur la régularisation des remplacements de St Lizier. Une régularisation est en cours.

Traitement en urgence des dossiers en attente / comité médical

Suite à la crise sanitaire et au confinement, de nombreux dossiers sont en attente. L'examen des demandes de CLM et de CLD a pris du retard. Il en résulte pour certain.es un placement à demi traitement depuis plusieurs mois et des retards dans la régularisation de leurs droits avec effet rétroactif le cas échéant.

Tous les dossiers ont-ils été traités lors du dernier comité médical ? Y a t'il toujours du retard ? Nous vous demandons que les services traitent les dossiers en urgence car certains agents se retrouvent dans des difficultés administratives et/ou financières difficiles.

Il y a encore du retard. Il y aura un comité médical en Juillet. Les 5 dossiers de collègues en attente seront traités à ce moment.

Le placement en mi-temps thérapeutique se fait sur la base d'un courrier du médecin traitant ou d'un médecin agréé : pas de passage en comité médical.

Temps partiels :

Combien d'agents disposent d'un temps partiel de droit ? Combien d'agents disposent d'un temps partiel sur autorisation ? Combien de refus ? Pour quels motifs ? Quel est le détail des quotités de services accordées ? Pouvez-vous nous transmettre une liste des agents à temps partiel et leur quotité de service ? Si non, pourquoi ?

Pas de communication. La loi de transformation de la fonction publique l'interdit selon le DASEN.

Pas de recours demandés par les collègues. 6 refus sur une soixantaine de demandes.

Direction :

-Suite aux groupes de travail organisés dans les circonscriptions, quelles mesures ont été prises pour alléger la tâche des directrices/directeurs ? Quelles mesures comptez-vous prendre ? A titre d'exemple, les remontées statistiques quotidiennes sont-elles vraiment nécessaires ? Si oui, pourquoi ?

Une loi est en cours d'élaboration. M. Le DASEN attend de voir l'évolution législative. Il ajoute s'efforcer de ne pas demander tout et n'importe quoi. Pour autant, cette année fût très particulière.

Tous les directeurs académiques ont salué le travail des directeurs et directrices d'école. Ils/elles ont été particulièrement mis à contribution. M. Le DASEN demande l'état des effectifs dans les écoles. Le ministre avait besoin de pouvoir communiquer sur des chiffres fiables. M. Le DASEN fait référence à une attente sociale mais refuse le terme de pression. Il reconnaît tout au plus des sollicitations exceptionnelles pour rappeler la nécessité d'instruction. M. Le DASEN ajoute que tout le monde était dans une position inconfortable...

SNUIPP : M. Le Ministre a parlé de volontariat et cela nous semble le nœud du problème. Ce sont les enseignant.es qui se sont retrouvés en première ligne.

-Décharges pour les petites écoles : Pouvez-vous prévoir un planning régulier et annoncé sur toutes les circonscriptions ?

Pour le DASEN « A partir de la rentrée prochaine, on essaiera de planifier autant que faire se peut. »

- Pourrions nous disposer d'une liste des jours de décharge des directrices et directeurs d'école par

circonscription afin de ne pas les déranger hors temps de décharge?

M. Le DASEN les fournira. L'organisation d'une décharge de direction sera réétudiée par les services.

Mouvement :

- **Fiche de poste CPC :** Lors de la CAPD de juin 2019, nous vous avons interrogé sur certains points stipulés sur ces fiches de poste; points qui vous avaient alerté et pour lesquels vous aviez indiqué apporter des modifications. Nous revenons vers vous car figurent encore cette année : « Le conseiller ou la conseillère est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant le soir, le mercredi, voire le samedi ou durant les congés. » ainsi que « Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue de sa mission et maîtriser ses attitudes et son exemplarité ». Figure également : « Savoir se rendre compte de situations problématiques et rendre compte à l'IEN.» Pouvez-vous nous définir précisément les attendus de l'administration? La circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015 qui définit les missions des conseillers pédagogiques ne va pas aussi loin dans les jours travaillés, alors qu'elle constitue le texte de référence. Quand et comment comptez-vous modifier cette fiche de poste ?

M le DASEN reverra cette fiche de poste.

Le SNUipp-FSU demande à ce qu'il soit précisé que le temps de travail soit organisé sur l'année scolaire et principalement sur les 36 semaines .

- Le **poste de direction de l'école élémentaire de Mazères** a-t-il été pourvu lors de cette première phase ?

Si non, pourquoi n'est-il pas rebasculé lors de la 2ème phase sans profilage? Il y a, à notre sens, une modification non prévue dans la circulaire.

Si oui, comment se fait-il que ce poste réapparaisse lors de cette 2ème phase ? Est-ce possible de modifier les règles sans en informer les instances ?

Quelle serait la situation administrative pour le/la collègue ayant obtenu ce poste ? Est-il affecté.e ailleurs ou participe-t'il-elle à la 2nde phase ?

Comment, sur la base de la circulaire, et in fine, une affectation pouvant être provisoire à la fin de la 1ère phase pourrait-elle devenir une possible affectation à titre définitif après profilage après la 2nde phase ?

NON, pas de personne sur liste d'aptitude.

Après questionnement, M. Le DASEN reconnaît qu'un collègue a obtenu son poste par extension. M. Le DASEN dit avoir pris une mesure RH dans l'intérêt de cette situation. Il considère que c'est une situation exceptionnelle qu'il a réglé de façon exceptionnelle, « dans l'intérêt supérieur de l'institution ».

Le SNUipp-FSU dénonce 2 points : le non respect du mouvement et des règles d'équité et le non respect du conseil des Maîtres. M. Le DASEN a pris la décision de créer une fiche de poste à profil à titre définitif.

La décharge de direction sera-t-elle toujours de 50 % ? **Décharge 50% confirmée**

- Plus de maîtres que de classe - école Cazalé Pamiers

Lors des entretiens, il a été précisé aux candidates que le poste pourrait être requalifié "en CP dédoublé". Il a été indiqué par vous même que vous étiez en attente de l'arbitrage de l'équipe pédagogique ; cela en dehors de tout passage en instance officielle CT et CDEN. Qu'en est-il exactement à ce jour?

Il n'y a pas de transformation du poste. M. Le DASEN n'a rien décidé. C'est de la responsabilité d'une équipe pédagogique. M. Le DASEN dit ne pas l'avoir proposé volontairement car à l'étude. M. L'IEN dit travailler dessus .

Pour le SNUIPP-FSU, il aurait été équitable que ce poste apparaisse comme un CP dédoublé. Il aurait fallu le proposer au CTSD. Cette situation a créé une complexité au niveau du travail en équipe. Si ce poste avait été affiché comme « CP dédoublé » d'autres collègues auraient peut-être fait le choix de candidater. C'est un problème d'éthique.

- Pourriez-vous nous transmettre la liste des affectations des collègues ayant muté lors des phases interdépartementales et intradépartementales ? Si oui quand ? Si non, pourquoi ?

Non, la loi de Transformation de la Fonction Publique ne le permet pas.

RASED :

-Circonscription de Haute Ariège Pays Cathare. Comment seront pris en compte les enfants en difficulté à la rentrée sans maître E suite à la suppression du poste?

M. Le DASEN indique que cela sera appréhendé à la rentrée (mutualisation, modalités différentes, ...).M. Le DASEN nous renvoie à la carte scolaire. Pour ouvrir, il faut fermer.

Le SNUipp-FSU 09 pointe cette situation, la démolition progressive du dispositif RASED, l'inégalité de traitement des élèves suivant les circonscriptions .Pour le SNUipp-FSU, il faut plus de moyens.

- Dans la circonscription de Foix/ASH, l'occupation du poste de maître E n'est pas effective. Si le congé de la collègue sur ce poste devait se prolonger, est-il envisageable que celui-ci soit proposé à titre provisoire pour l'année ?

Absence de réponse du DASEN.

Services civiques : Pouvez-vous nous préciser les missions des jeunes gens en service civique dans les écoles et leur nombre ?

Mme Clarac précise que ce sont des jeunes qui viennent en appui. Il y a des demandes des directeurs et directrices.

Le SNUIPP-FSU pointe le risque de dérive possible.

QUESTIONS DIVERSES DU SE-UNSA 09

Plan de formation : groupe de travail le jeudi 2 juillet 17H DSDEN.

Ineat-exeat : Il y aurait des possibilités d'entrées dans le département.

Equilibre postes / enseignants : C'est une question travaillée depuis le début du printemps mais cela fluctue tous les jours. (2nd degré / ineat-exeat)

Rdv de carrière reportés : FOIX HAPC (les 18 RV de carrière ont eu lieu), FOIX-ASH (restent 9 RV sur 23), PAMIERS (restent 6 RV sur 30), St LIZIERS (restent 4 RV sur 31)

Les collègues recevront les compte rendu dans le courant du 1er trimestre 2020-2021.

CAPPEI : pas de départ en CAPPEI à la rentrée prochaine

CPC : items (voir réponse)

Formation directeurs : septembre/ mi octobre, et certainement du 1er au 12 mars

CAFIPEMF : Les épreuves d'admission sont reportées à la rentrée.

Journée de prérentrée : 2 jours dont 1 avant la rentrée.

MIN : La DAFPEN centralise les demandes et les envoie en Ariège qui décide qui est envoyé en formation en fonction des budgets. Le SNUipp demande à ce que les collègues non retenus soient informés.

RAPPEL... plus de CAPD mouvement depuis cette année, et plus de CAPD promotions HC et classe exceptionnelle l'an prochain !!!

Compte-rendu réalisé par les représentants du personnel siégeant à la CAPD :
Mmes Benne, Flète, François et Mazot, MM. Magnier et Trovalet.

[NOUS CONTACTER](#) 😊

SNUipp-FSU 09

13 rue du lieutenant Paul Delpech 09000 FOIX

(1er étage de la Ligue de l'Enseignement)

▶▶ par téléphone : 05 34 09 35 97 par mel snu09@snuipp.fr

MICKAEL TROVALET 06 17 96 51 58

BRUNO LABORDE 06 86 80 81 75

ASSAAD MAGNIER 06 24 64 89 25

MARC FAGET 06 80 64 36 53

VALERIE MAZOT 06 82 18 37 74



[SE SYNDIQUER AU SNUIPP-FSU 09 !](#)

ADHÉSION 2020-2021 : C'EST PARTI !

POURQUOI ET COMMENT SE SYNDIQUER AU SNUIPP-FSU 09 😊

Le SNUipp ne bénéficie d'aucune subvention et ne vit que grâce aux cotisations de ses syndiqué.es pour informer et défendre tous les personnels. Vous pouvez adhérer par **bulletin papier** ou directement **en ligne par CB**.

Facebook | Twitter

Pour nous rejoindre : <http://snuipp.fr/teamSNU>